

**CINQ CENT DEUXIÈME SESSION****Mercredi le 21 octobre 2015**

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 21 octobre 2015 à 14 heures, au lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la Mairesse, Messieurs les maires:

Germain Richer	Prévost (V)	(3 voix)
Jean Dumais	Saint-Colomban (V)	(3 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	(14 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(3 voix)

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Pierre Godin et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Roger Hotte sont également présents.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 14 heures.

**8711-15** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y apportant les modifications suivantes :

Ajouter les points suivants :

- 18a) Nomination du responsable de l'accès à l'information de la MRC de La Rivière-du-Nord.
- 18b) Autorisation de signature de l'entente intermunicipale relative à l'organisation, l'opération et à la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.
- 18c) Pacte rural régional – liste des projets.

Reporter les points suivants :

- 15a), 17a) à 17g).

ADOPTÉE

**8712-15** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 SEPTEMBRE 2015**

---

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 16 septembre 2015, tel que présenté.

ADOPTÉE

## **BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

---

Aucune question n'étant posée, on passe au point suivant de l'ordre du jour.

### **8713-15 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES À APPROUVER**

---

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 9 septembre 2015, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

### **8714-15 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 14 OCTOBRE 2015**

---

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'approuver le rapport d'état des activités financières présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier pour la période se terminant le 14 octobre 2015.

ADOPTÉE

### **8715-15 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2016) – ADMINISTRATION GÉNÉRALE, SÉCURITÉ INCENDIE, MATIÈRES RÉSIDUELLES, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (RÉGIONAL FDT), PARC LINÉAIRE, LOISIRS ET CULTURE (ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX), CARRIÈRES ET SABLIERES, VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT D'IMPÔT FONCIER**

---

M. le maire Germain Richer donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2016) : administration générale, sécurité incendie, matières résiduelles, urbanisme, développement économique (régional FDT), parc linéaire, loisirs et culture (équipements supralocaux), carrières et sablières, vente d'immeubles pour défaut de paiement d'impôt foncier.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

### **8716-15 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2016) – ÉVALUATION**

---

M. le maire Germain Richer donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2016) : évaluation.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

### **8717-15 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2016) – CMCT**

---

M. le maire Germain Richer donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2016) : Corporation municipale du comté de Terrebonne.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

**8718-15      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2016) – DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

M. le maire Stéphane Maher donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2016) : droits sur les mutations immobilières.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

**8719-15      AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF AUX RÉPARTITIONS FISCALES (BUDGET 2016) – TRANSPORT**

M. le maire Stéphane Maher donne avis de motion qu'il proposera lors d'une assemblée ultérieure un règlement concernant les répartitions fiscales (budget 2016) : transport.

Une demande de dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement a été signifiée.

**8720-15      RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA NOMINATION DE LA PERSONNE DÉSIGNÉE ET SON SUBSTITUT POUR SIÉGER AU COMITÉ ADMINISTRATIF DU " TAC RIVIÈRE-DU-NORD "**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement de nommer le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Rivière-du-Nord à siéger sur le comité administratif du "TAC Rivière-du-Nord" et de nommer son directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à titre de substitut.

ADOPTÉE

**8721-15      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT À L'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE ET DE LA GESTION DE L'EXPLOITATION DU SABLE ET DU GRAVIER SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

ATTENDU que la ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la ministre des Affaires municipales et des Régions, alors en fonction, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ont signé, le 24 septembre 2008, une entente de principe sur la décentralisation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

ATTENDU que le 23 juin 2009, le gouvernement a approuvé, par le décret no 858-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, un programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté, conformément aux articles 17.13 et suivants de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (RLRQ, chapitre M-25.2);

ATTENDU que le 23 juin 2009, le gouvernement a pris le décret no 859-2009, publié à la Gazette officielle du Québec le 8 juillet 2009, visant à confier, par entente, à des MRC des pouvoirs et des responsabilités de la ministre des Ressources naturelles en matière de gestion de l'exploitation du sable et du gravier, conformément aux articles 10.5 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), à l'exception des pouvoirs prévus aux articles 142.0.1 et 142.0.2 de la Loi sur les mines (chapitre M-13.1);

ATTENDU que la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et le préfet de la MRC de La Rivière-du-Nord ont signé

pour une durée de cinq (5) ans, une entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État qui est entrée en vigueur le 31 août 2010;

ATTENDU que cette entente de délégation prend fin le 30 août 2015;

ATTENDU que les décrets no 858-2009 et no 859-2009 ainsi que l'entente de délégation prévoient que l'entente de délégation peut être renouvelée pour une durée de cinq (5) ans;

ATTENDU que la MRC de La Rivière-du-Nord par la résolution numéro \_\_\_\_\_ adhère aux conditions de renouvellement de l'entente de délégation et autorise son préfet à signer un tel renouvellement;

ATTENDU que les ministres et la MRC de La Rivière-du-Nord désirent que l'entente de délégation soit renouvelée pour une durée de cinq (5) ans se terminant le 30 août 2020.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

- QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- QUE le Conseil de la MRC de La Rivière-du-Nord autorise le préfet à signer l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

ADOPTÉE

8722-15

#### **AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DES LAURENTIDES (CRDSL)**

---

CONSIDÉRANT que l'adoption du projet de loi 28 *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* a engendré notamment la fermeture de la Conférence régionale des élus des Laurentides et qu'en conséquence, il n'y a plus de financement pour les opérations du Conseil régional de développement social des Laurentides (CRDSL);

CONSIDÉRANT que la Fondation Lucie et André Chagnon a manifesté son intérêt pour financer le développement social via le CRDSL, dans la mesure où les acteurs locaux et régionaux expriment eux aussi leur volonté d'y souscrire financièrement;

CONSIDÉRANT que le CRDSL est en effet un organisme de concertation régionale solide qui favorise l'échange d'information, l'analyse des problématiques et la réflexion commune contribuant à l'émergence de projets au regard de l'amélioration des conditions de vie, de la réduction durable des inégalités sociales, de la lutte à la pauvreté et de l'inclusion sociale;

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement de verser un montant de MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500\$) au CRDSL pour son maintien et fonctionnement.

ADOPTÉE

**8723-15      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES PAR INVITATION POUR LE DOSSIER : AMÉNAGEMENT – CERTIFICATS DE CONFORMITÉ ET ORIENTATION 10**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à un appel d’offres par invitation concernant le dossier : Aménagement – certificats de conformité et orientation 10.

ADOPTÉE

**8724-15      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES PAR INVITATION POUR LA CONCIERGERIE (HOMME DE MAINTENANCE ET D’ENTRETIEN**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à un appel d’offres par invitation pour la conciergerie (homme de maintenance et d’entretien) de l’Hôtel de région.

ADOPTÉE

**8725-15      AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D’OFFRES PAR INVITATION POUR LES ASSURANCES GÉNÉRALES**

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à procéder à un appel d’offres par invitation pour les assurances générales.

ADOPTÉE

**8726-15      ENTRETIEN HIVERNAL 2015-2016 DE LA PISTE LINÉAIRE LE P’TIT TRAIN DU NORD – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L’ENTENTE**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement d’autoriser le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer une entente pour l’entretien hivernal 2015-2016 de la piste linéaire située au nord de la rue de la Station à Prévost – secteur MRC de La Rivière-du-Nord.

ADOPTÉE

**8727-15      DEMANDE D’EXONÉRATION DES FRAIS DE LOCATION DE SALLES PAR LE REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DES LAURENTIDES**

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement d’accorder une exonération des frais de location de salles au Regroupement des organismes communautaires des Laurentides concernant la tenue

d'un évènement public qui se tiendra le 3 novembre prochain de 10 heures à 15 heures dans les salles "A, B, C et D" de l'Hôtel de région.

Toutefois, des frais de conciergerie et d'équipement seront facturés en vertu du règlement numéro 182-07 modifié par les règlements numéros 198-08, 223-09 et 253-11.

ADOPTÉE

**8728-15      RATIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 8610-15 – DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE – MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SOPHIE**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a adopté la résolution numéro 8610-15 le 17 juin 2015 concernant une demande d'exclusion de la zone agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Sophie;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est produite dans la désignation des lots faisant l'objet de la demande d'exclusion.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement de ratifier la résolution numéro 8610-15 adoptée le 17 juin 2015.

ADOPTÉE

**8729-15      DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) DES LOTS P-4 548 696, P-2 760 031, P-2 760 032, P-2 760 033, P-3 781 690 ET LE LOT P-2 760 040 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la présentation d'un rapport préparé par la firme CIMA+ aux membres du comité consultatif agricole (CCA) de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord par l'urbaniste, M. Pierre Ratté, de la firme PlaniUrb;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un plan projeté expliquant la nature du projet;

CONSIDÉRANT la résolution d'appui numéro 282-09-14 de la Municipalité de Sainte-Sophie à ce projet de dézonage;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCA de reconnaître partiellement la demande d'exclusion de la zone agricole suivant la résolution 190-15, adoptée le 15 juin 2015.

Il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement :

- D'appuyer la demande d'exclusion de la zone agricole selon la recommandation du CCA, soit :
  - d'appuyer une partie de la demande d'exclusion de la zone agricole auprès de la CPTAQ du lot P-4 548 696 remplacé par le lot P-5 653 787 du cadastre du Québec ayant une superficie de plus ou moins TROIS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-NEUF mètres carrés (3 989 m<sup>2</sup>) et des lots P-2 760 031, P-2 760 032, P-2 760 033 et P-3 781 690 du cadastre du Québec (voir plan annexé) préparé par la firme d'arpenteurs-géomètres "Murray & Vanasse ", minute 13288.

ADOPTÉE

**8730-15 PRIORITÉS D'INTERVENTION DE LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
DANS LE CADRE DU FDT**

---

Considérant l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui confie la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC de La Rivière-du-Nord;

Considérant que cette entente prévoit que la MRC doit établir et adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2015-2016.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement de :

- Consolider le rôle de la MRC en matière de planification de l'aménagement et de développement durable de son territoire;
  - Se conformer à l'orientation 10;
  - Collaborer à la mise en œuvre du PGMR;
  - Assurer une bonne mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière incendie;
  - Valoriser le territoire agricole en amorçant les démarches pour un PDZA.
- Continuer à soutenir les municipalités locales en expertise professionnelle et par le partage de services.
- Mettre en œuvre une stratégie innovante de positionnement économique pour permettre à la MRC de La Rivière-du-Nord de se démarquer à l'échelle nord-américaine, développer un plan de communication auprès des entrepreneurs et maintenir son soutien aux entreprises et à l'entrepreneuriat.
- Favoriser l'émergence de projets structurants pour améliorer la qualité de vie des citoyens par :
  - La mise en valeur des milieux naturels, l'amélioration de la qualité de l'environnement ainsi que des paysages naturels et bâtis;
  - La mise à niveau de l'offre d'activités de loisirs et de culture;
  - L'amélioration des services et des équipements communautaires ainsi que supra-locaux;
  - Le maintien de l'accessibilité aux services de proximité (santé, éducation) en optimisant les services de transports collectifs et adaptés;
  - Le soutien à la concertation régionale en matière de développement social.
- Participer au maintien de l'intégrité et du développement du Parc Linéaire.
- Identifier des pistes de collaboration pour réaliser des ententes conjointes avec les M/O du gouvernement du Québec.
- Amorcer un chantier de réflexion pour cibler les priorités d'intervention 2016-2020 de la MRC de la Rivière-du-Nord

ADOPTÉE

**8731-15 MÉCANISME VISANT LA MISE EN PLACE D'UN COMITÉ POUR LA  
GESTION DU FDT**

---

Considérant que l'entente de gestion du FDT avec le MAMOT prévoit que la MRC peut confier à un comité qu'elle constitue à cette fin et suivant les conditions et modalités qu'elle détermine, la sélection des bénéficiaires de toute mesure d'aide financière qu'elle élabore dans le cadre de l'entente.

Il est proposé par M. le maire Jean Dumais

Et résolu unanimement de former le comité consultatif territorial (CCT) dont le mandat sera principalement d'analyser les projets soumis dans le cadre du FDT afin de s'assurer de leur conformité avec ses priorités d'intervention annuelles et de formuler des recommandations au conseil des maires de la MRC pour décision. La composition du comité sera un ou une représentante du :

- secteur sociocommunautaire
- secteur économique
- secteur environnemental
- secteur culturel
- directeur général ou directeur général adjoint de la MRC de La Rivière-du-Nord
- personne-ressource de la MRC de La Rivière-du-Nord

ADOPTÉE

8732-15

### **RÉSOLUTION ÉTABLISSANT UN POURCENTAGE DE L'ENVELOPPE RÉGIONALE POUR LA TABLE DES PRÉFETS**

ATTENDU la demande du Comité de transition de la Conférence régionale des élus des Laurentides lors de sa rencontre du 1<sup>er</sup> septembre 2015 visant à ce que chaque MRC réserve 10% de la portion du Fonds de développements des régions (FDR) contenu dans le Fonds de développement des territoires (FDT) pour créer un fonds régional afin de pouvoir subventionner des projets à caractère régionaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Germain Richer

Et résolu unanimement de réserver pour 2016, un montant équivalent à 10% de la portion du Fonds de développement des régions (FDR) contenu dans le Fonds de développement des territoires (FDT) 2015 pour créer le soutien de projet porteur pour la région des Laurentides.

ADOPTÉE

8733-15

### **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HIPPOLYTE – RÈGLEMENT NUMÉRO 863-01-23**

Attendu que la municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le règlement numéro 863-01-23 (modifié) amendant le règlement de zonage numéro 863-01 de façon à:

- a) Agrandir la zone H1-7 à même la zone P3-33;
- b) Modifier la grille des spécifications de la zone « Industrielle I3-54 » de la façon suivante :
  - Pour les terrains des classes « Industrielles », diminuer les dimensions requises;
  - Enlever la classe d'usage « Commerce récréatif intensif ».

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 863-01-23 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la municipalité régionale de comté de la Rivière-du-Nord.

Proposé par Mme la mairesse Louise Gallant



et résolu unanimement que ledit règlement numéro 863-01-23 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8734-15      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -  
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-335**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-335 amendant le règlement de zonage numéro 0309-000 afin :

- a) De créer la zone C-1110.2 à même une partie de la zone C-1110, d'y autoriser les mêmes usages que dans la zone C-1110 à l'exception des concessionnaires automobiles et d'adapter les dispositions concernant les enseignes communautaires de ces deux zones.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-335 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Germain Richer

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-335 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8735-15      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -  
RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-340**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-340 amendant le règlement de zonage numéro 0309-000 afin :

- D'agrandir la zone H-2177 à même une partie de la zone H-2178.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-340 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-340 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8736-15      CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME -  
RÈGLEMENT NUMÉRO 0318-000**

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0318-000 afin de:

- Mettre en place un « règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural » (PIIA) qui sera applicable aux propriétés affectées par un niveau sonore élevés, tel qu'identifié au schéma d'aménagement et de développement de la MRC.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0318-000 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0318-000 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

**8737-15      NOMINATION DU RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION DE  
LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement de nommer M. Roger Hotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de La Rivière-du-Nord à titre de responsable de l'accès à l'information.

ADOPTÉE

**8738-15      AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE  
RELATIVE À L'ORGANISATION, L'OPÉRATION ET À LA GESTION DES  
ACTIVITÉS DE SKI DE FOND ET DE MARCHE HIVERNALE SUR LA  
PARTIE SUD DU PARC LINÉAIRE LE P'TIT TRAIN DU NORD**

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer l'entente intermunicipale relative à l'organisation, à l'opération et à la gestion des activités de ski de fond et de marche hivernale sur la partie sud du parc linéaire Le P'tit Train du Nord.

ADOPTÉE

8739-15

**PACTE RURAL RÉGIONAL – LISTE DES PROJETS**

---

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement d'accepter les projets suivants dans le cadre de l'enveloppe 2014-2015 du pacte rural régional provenant des quotes-parts :

- Logiciel FLI/LFS : 3 271.05\$
- Ski de fond : 13 478.95\$
- Comité tourisme (guide) : 750\$
- Serveur bibliothèque : 10 000\$
- Musée d'art – étude localisation : 17 500\$;
- Logiciel PGMR : 3 000\$

ADOPTÉE

8740-15

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Proposé par M. le maire Jean Dumais

et résolu unanimement, à 14 heures 50, de lever la présente séance.

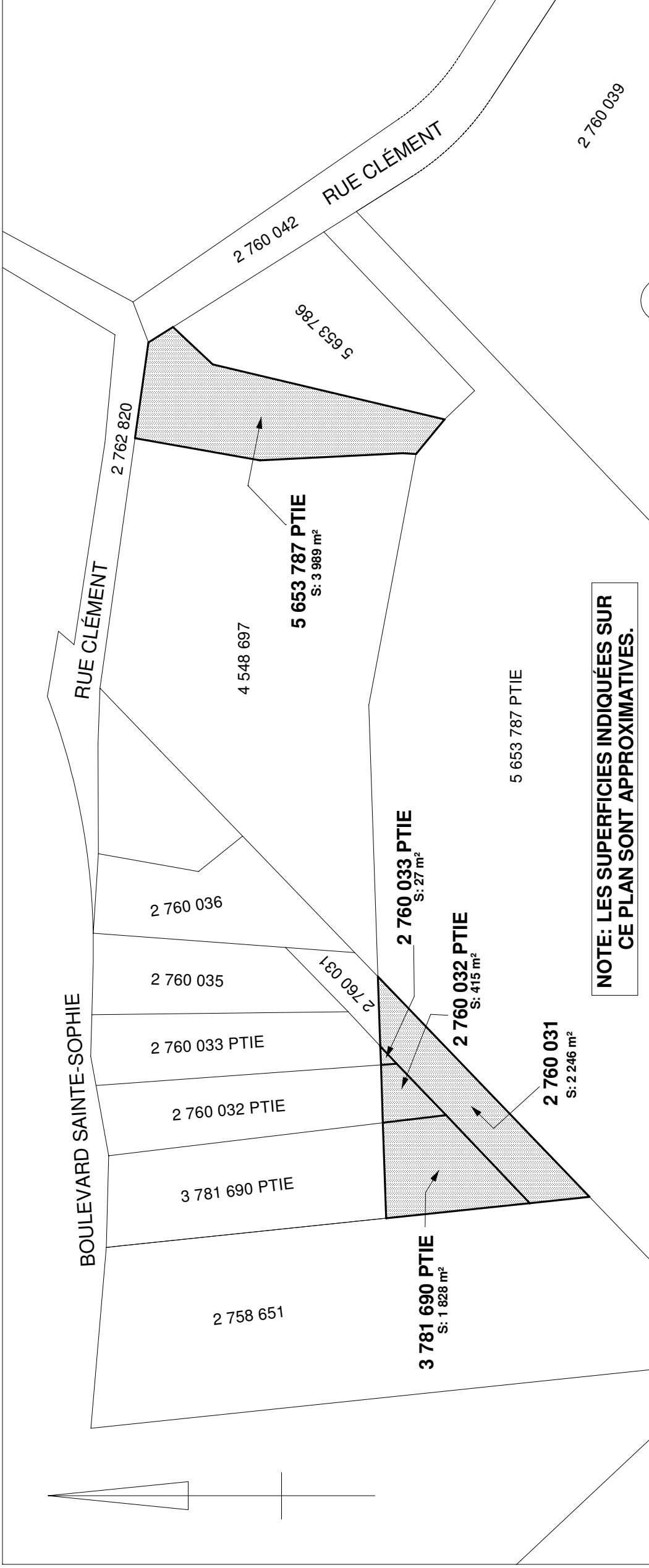
ADOPTÉE

---

Bruno Laroche, préfet

---

Pierre Godin, directeur général et  
secrétaire-trésorier



**NOTE: LES SUPERFICIES INDIQUÉES SUR CE PLAN SONT APPROXIMATIVES.**

**PLAN MONTRANT**  
 PORTANT SUR UNE PARTIE DES LOTS 2 760 031,  
 2 760 032, 2 760 033, 3 781 690 ET 5 653 787

CADASTRE : DU QUÉBEC  
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE : TERREBONNE  
 MUNICIPALITÉ : SAINTE-SOPHIE

N.B.  
 CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES  
 FINS AUTRES QUE CELLES AUXQUELLES IL EST  
 DESTINÉ SANS L'AUTORISATION ÉCRITE DE SON  
 AUTEUR.

**MURRAY & VANASSE**  
 Arpenteurs-géomètres  
 260 Barrette, St-Jérôme, J7Y 3K4  
 438-5361  
 438-3415

**LÉGENDE**

- TIGE DE MÉTAL POSÉE
- ⊙ REPERE IDENTIFIÉ POSÉ
- ⊙ REPERE IDENTIFIÉ ou
- X TIGE DE MÉTAL TROUVÉ
- CLOTURE

- BORNE FONTAINE
- FILS ÉLEC. et/ou TÉLÉPH.
- POTEAU ÉLEC. et/ou TÉLÉPH.
- ⊕ HAUBANS
- ⊕ ANCRE

ÉCHELLE : 1 : 2 000

N.B. LES MESURES INDIQUÉES SUR CE DOCUMENT SONT EN MÈTRES (S).  
 1 m = 3,2808 pi. 1 m² = 10,7639 pi.²

PRÉPARÉ À LA DEMANDE DE :

**PIERRE RATÉ**

DOSSIER : 2868-2  
 PLAN : A-13288-14128  
 MINUTE : 13288

SIGNÉ À SAINT-JÉRÔME

le 25 juin 2015

par

**GILLES VANASSE**  
 arpenteur-géomètre